

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 juin 2019

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 154

présenté par

M. Reiss, Mme Dalloz, M. Viala, Mme Louwagie, Mme Valérie Boyer, M. Perrut, M. Bony,  
Mme Corneloup, Mme Kuster, M. Hetzel, M. Leclerc, M. Minot, M. Lurton, M. Straumann et  
M. Bazin

-----

**TITRE**

À la fin, substituer aux mots :

« la haine sur internet »

les mots :

« les contenus haineux en ligne ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le texte a été considérablement modifié, voire réécrit, après son examen en commission des lois et des affaires culturelles et de l'éducation.

La nouvelle version du texte offre une action beaucoup plus dynamique et précise de ce qui rentre dans la catégorie « haine » sur internet.

C'est pourquoi il est proposé de préciser également le titre.